

ARRETE N° 2024-239
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
Vu l'arrêté du 28 mai 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

NOM – Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1 – BERESSA Zahir	Adjoint Technique Territorial à 20/35 ^{ème} – 7 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2024
2 – NIERGA Gaël	Adjoint Technique Territorial à 35/35 ^{ème} – 7 ^{ème} échelon	15 avril 2024

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 0 femme et 2 hommes
Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme et 2 hommes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion des Pyrénées-Orientales afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à St Laurent de la Salanque,
le 23 janvier 2024

Le Maire,

Alain GOT.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.
- Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CENTRE DE GESTION
25 JAN. 2024

ARRETE N° 2024-238
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
Vu l'arrêté du 28 mai 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM – Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1 – GARCIA Sauveur	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème} – 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2024
2 – JARRY Cyril	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe à 35/35 ^{ème} – 8 ^{ème} échelon	01 mai 2024

Part respective des femmes et des hommes

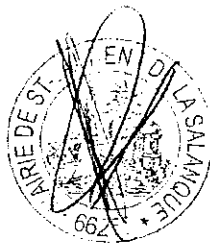
Total des agents promouvables : 0 femme et 2 hommes
Total des agents inscrits sur le tableau : 0 femme et 2 hommes.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de gestion des Pyrénées-Orientales afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à St Laurent de la Salanque,
le 23 janvier 2024

Le Maire,

Alain GOT.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CENTRE DE C

25 JAN. 2024